



L'Europe s'invente chez nous



DEMARCHE « EAU & BIODIVERSITE »

DISTINCTIONS « COMMUNE NATURE » et « ESPACE NATURE »

AUDIT 2021

Documents à présenter à l'auditeur

- Document (fait en interne ou en prestation) formalisant le plan de désherbage ou le plan de gestion différenciée
- Fiches de données de sécurité des produits entreposés
- Bordereau de retour d'élimination d'emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) ou de bidons de produits phytosanitaires non utilisés (PPNU)
- Attestation de formation aux bonnes pratiques phytosanitaires (CERTIPHYTO) et/ou aux techniques alternatives
- Registre phytosanitaire et carnet d'étalonnage.
- En cas de sous-traitance/partenariat de l'entretien de certains espaces par des prestataires extérieurs (paysagistes, agriculteurs, ...) ou des associations : appel d'offre (Cahier des Clauses Techniques Particulières), convention, méthodologie précisant les techniques d'entretien utilisées...

Documents à remettre à l'auditeur

(Sous format numérique exclusivement)

- **Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics (pour les communes) ou charte régionale d'entretien et de gestion des espaces verts par les structures publiques (pour les autres structures), signée et accompagnée d'un(e) délibération/engagement**
- Comptes rendus de réunions internes, notes (...) mentionnant des échanges sur la gestion raisonnée des espaces verts, notamment avec les autres services techniques de la commune, de la structure publique ou avec des autres structures intervenant sur le périmètre concerné
- Exemples d'outils de communication sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et sur les actions menées en faveur de la biodiversité (articles de bulletins municipaux, annonces de manifestation, etc.) à destination différents publics : particuliers, jardiniers amateurs, professionnels, agents, scolaires, enseignants, usagers...
- Tout document présentant les labels et certifications de développement durable obtenus
- De manière générale, tout document/photo démontrant que les politiques/actions de la commune/structure sont cohérentes avec la démarche « eau et biodiversité » : diagnostic biodiversité, intégration de la biodiversité dans le domaine économique, dans les documents d'urbanisme, dans les travaux d'aménagements (désimperméabilisation des sols, gestion alternative des eaux pluviales, restauration/renaturation de zones humides...), dans les domaines de la restauration, du tourisme...